

Développement social

nement ne puisse supprimer certains de ceux que nous avons déjà.

D'une part, le ministre semblait dire que nous avons réalisé des progrès considérables dans les années soixante et soixante-dix. Il a dit que l'assurance-maladie, le régime de pensions du Canada et le régime des rentes du Québec, le supplément de revenu garanti et le régime d'assistance publique du Canada sont des mesures importantes qui améliorent le mode de vie des Canadiens. Il a ensuite déclaré que le but de ce département d'État consistait à veiller à ce que des plafonds soient fixés aux dépenses. Voici un passage du discours du ministre que l'on peut lire à la page 2133 du hansard:

... que le financement des nouveaux programmes prioritaires soit assuré grâce aux économies réalisées à d'autres articles du budget ...

Voici, d'après le ministre, la seule possibilité d'augmenter ces limites cette année:

... le budget des Affaires sociales pour 1980-1981 augmentera suffisamment pour permettre d'accroître le supplément de revenu garanti ...

C'est là un objectif étrange pour un ministre qui avait fait la déclaration suivante une minute ou deux auparavant:

La répartition des revenus au Canada reste sensiblement la même malgré tous les changements survenus en matière de politique sociale au cours des années 60 et 70. Le crime et la pauvreté n'ont malheureusement pas disparu. Le Canada compte aujourd'hui plus d'enfants pauvres qu'il y a dix ans, et bien des retraités font encore face à des problèmes. La plupart des Canadiens n'ont encore aucun régime de pensions hors celui du secteur public.

Ceci dit, monsieur l'Orateur, et après une description très concise des problèmes que connaissent encore des millions de Canadiens, le ministre a déclaré que, malgré tout, le gouvernement ne ferait rien, faute d'argent.

Je pense que nous devrions nous pencher sur certains des problèmes qui subsistent chez nous et que le ministre n'a que brièvement mentionnés. Par exemple, en examinant la répartition des revenus et son évolution depuis une trentaine d'années, nous constatons que les gains des familles et des personnes seules qui occupent le dernier cinquième ou les 20 p. 100 du bas de l'échelle des revenus représentaient en 1951 4.4 p. 100 du produit national brut alors que les gains du premier cinquième ou des 20 p. 100 du haut de l'échelle atteignaient 42.8 p. 100 du PNB.

Voyons maintenant ce qu'ont donné les dégrèvements fiscaux, la redistribution des revenus, l'assurance soins médicaux, le Régime de pensions du Canada, la majoration de la pension de vieillesse et de l'assurance-chômage, tous ces programmes que le gouvernement fédéral et les provinces ont instaurés depuis 1951. En 1978, le pourcentage du produit national brut que représentaient les gains des 20 p. 100 de Canadiens qui occupent le bas de l'échelle des revenus n'avait pas augmenté. En fait, il est tombé de 4.4 p. 100 en 1951 à 3.9 p. 100 en 1978, alors que les gains des 20 p. 100 du haut de l'échelle s'élevaient à 42.5 p. 100 du produit national brut. Je me demande comment le ministre peut laisser croire à la Chambre et aux Canadiens que nous avons résolu la plupart des problèmes et que nous n'avons donc plus à projeter de nouvelles dépenses ou une nouvelle redistribution des revenus pour rendre notre société au moins un peu plus juste?

Permettez-moi d'illustrer d'une autre façon ce que veulent dire les écarts de revenus pour les Canadiens. Si nous considérons la répartition des revenus, nous constatons que les jeunes et les familles dont le chef a plus de 65 ans dominent les deux

quintiles inférieurs, c'est-à-dire les deux cinquièmes les moins fortunés de la population. Les familles aux plus hauts revenus sont celles du groupe d'âge allant de 45 à 65 ans, lequel est suivi de près par le groupe d'âge de 24 à 44 ans. La situation des jeunes et des personnes âgées ne s'améliore absolument pas.

Le gouvernement justifie sa création du département d'État chargé du Développement social par la nécessité de planifier et de coordonner les dépenses fédérales en matière de programmes sociaux. Le ministre espère pouvoir ainsi exercer un contrôle sur les dépenses et il veut faire en sorte que les programmes particulièrement prioritaires soient financés à partir de crédits retranchés à d'autres secteurs de dépenses et il envisage d'effectuer des substitutions lorsqu'il adoptera de nouveaux programmes; en d'autres termes, il entend éliminer des programmes en vigueur jusqu'à présent.

Le ministre désire exercer un contrôle sur les dépenses. C'est là un argument particulièrement malencontreux si l'on considère les problèmes socio-économiques du pays. Comme je l'ai déjà dit, la ventilation des revenus ne s'est pas améliorée du tout depuis presque 40 ans. Dans ces conditions, nous trouvons étrange que le gouvernement veuille s'en tenir à son projet de restreindre de nouveaux programmes qui auraient pourtant pour effet de nous rapprocher un tant soit peu d'un système plus équitable envers la population.

Quand on considère la ventilation des revenus il appert clairement que ce sont les familles dont le chef a plus de 65 ans qui constituent le cinquième des salariés à plus faibles revenus. Sur ce cinquième des salariés aux revenus les plus faibles au Canada, 33.5 p. 100 proviennent de familles dont le chef a plus de 65 ans. En 1977 une étude de la répartition des revenus de Statistique Canada a démontré que 50.3 p. 100 des personnes âgées de 65 à 69 ans et 63 p. 100 de celles âgées de plus de 70 ans vivaient dans la pauvreté.

● (1610)

Compte tenu de ces informations, comment ne pas s'alarmer lorsque le ministre nous dit que le gouvernement juge le pays incapable de faire plus pour les nécessiteux. Les deux-tiers des femmes célibataires de 65 ans et plus, c'est-à-dire 400,000 femmes, vivaient dans la pauvreté en 1975. Voilà le gouvernement qui prétend ne pouvoir faire plus. Il est évident que la situation va devenir beaucoup plus grave dans les années qui viennent, à cause du vieillissement rapide de notre population.

Passons à un autre domaine sur lequel le ministre va avoir beaucoup d'influence. Je veux parler du logement. Un document d'étude établi par le Conseil canadien de développement social fait voir que ce sont les titulaires de revenus moyens et supérieurs qui ont profité des politiques de logement du gouvernement, c'est-à-dire en gros ceux qui sont propriétaires de leur maison. Je signale qu'au printemps de 1970, le chiffre net moyen de la fortune des propriétaires de maisons individuelles était de \$23,476, contre \$3,949 pour les locataires. Donc les propriétaires avaient une fortune nette moyenne près de six fois supérieure à celle des locataires. Au printemps de 1977, l'écart économique s'était considérablement étendu puisque les propriétaires de maisons individuelles avaient une fortune nette de moyenne de plus de \$71,000, contre \$8,900 pour les locataires, c'est-à-dire plus de huit fois plus.